****

**THÈME 3**

**Pour une société humaniste, égalitaire et solidaire**

**face à un libéralisme destructeur**

***Préambule***

*Depuis son élection, Macron avec ses gouvernements développent une révolution libérale autoritaire sans précédent. Décidés à imposer coûte que coûte leurs réformes qui visent à une restructuration en profondeur de notre modèle social, ils n’hésitent plus à user de la violence policière et judiciaire contre celles et ceux qui luttent. La répression s’abat sur les manifestant·es, arrêtés « préventivement », nassés, matraqués, gazés, éborgnés et mutilés, sans épargner les journalistes. Jamais les mouvements sociaux et la jeunesse mobilisée n’avaient été autant réprimés et humiliés. Cette répression, c’est le bras armé d’un État qui casse, organise la pénurie des personnels et privatise progressivement les services publics ; c’est celle d’un gouvernement qui veut mettre un terme au système de retraite par répartition et qui s’appuie sur la crise sanitaire pour poursuivre ses attaques contre le droit du travail.*

*Devant une crise économique qui s’annonce d’ampleur, ils mettent en place les accords de performance collective pour abaisser encore les salaires et remettre en question le temps de travail ; ils poursuivent les politiques de baisse continue de la fiscalité sur le capital et les grandes fortunes alors qu’elles sont déjà responsables du creusement profond des inégalités et de l’explosion de la pauvreté.*

*Avec le plus grand mépris pour la démocratie, nos dirigeant·es n’hésitent plus à dévoyer l’utilisation des ordonnances et du 49.3 et assument de gouverner par le mensonge : en affirmant que les femmes seront les premières gagnantes de la réforme des retraites, en déclarant le port du masque inutile au plus fort de la pandémie, en trompant sur l’octroi d’une prime aux allocataires du logement, en niant la réalité des violences policières, en dévoyant dans une logique orwellienne les mots de justice sociale, d’égalité, de laïcité, ou d’universalité. Le désaveu de ces politiques et l’effervescence sociale ininterrompue depuis son accès au pouvoir poussent Macron et ses ministres à accumuler des lois qui remettent brutalement en cause nos droits les plus fondamentaux et portent atteinte à nos libertés. En sanctionnant et criminalisant* *les contestataires et en faisant des cadres autoritaires et de surveillance une nouvelle norme, ils font la courte-échelle à l’extrême droite. C’est l’ensemble de la population qui est sommée de se soumettre et d’obéir. Tout comme en 2017, nous réaffirmons que le syndicalisme, c’est aussi la défense de l’intérêt général du monde du travail : le droit à l’éducation, à la santé, au logement, à une retraite décente en bonne santé sont des priorités fondamentales, sans oublier la justice climatique et la solidarité internationale avec les peuples en lutte pour leur émancipation. C’est aussi agir pour un monde de paix. L’égalité et la solidarité sont des valeurs essentielles pour lesquelles nous devons lutter.*

**1. POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET POUR DE NOUVEAUX DROITS**

La lutte pour des services publics renforcés et développés sur tout le territoire constitue un véritable enjeu de société : la défense d’un projet de société plus solidaire, fondé sur un nouveau partage des richesses construit à partir d’une fiscalité plus juste, la satisfaction des besoins sociaux et l’égal accès aux services publics. L’éducation, la formation, la protection sociale, la santé notamment doivent échapper au secteur marchand. Une véritable taxe sur les transactions financières permettrait d’affaiblir la spéculation et de collecter des recettes publiques pour financer le développement des services publics.

Les biens communs doivent être protégés et donc ne pas pouvoir être privatisés. Ils doivent être soumis à une règlementation internationale protectrice dans l’intérêt de toutes et tous. Une réflexion doit être engagée sur ce qui rentre dans la notion de biens communs (l’air, les océans, les forêts, l’énergie, les modes de transport et de communication...).

**1.1. Pour un droit universel à l’éducation**

**1.1.1.** Le creusement des inégalités sociales provoque des ruptures de scolarité. Plus de 80 % des enfants en habitat précaire n’ont pas accès à l’école. Des territoires entiers sont sacrifiés et certains maires continuent de faire entrave à la scolarisation de ces enfants. Le SNUEP-FSU exige un droit universel, et gratuit à l’éducation y compris pour les élèves sans papiers. Elle doit être émancipatrice, laïque et dénuée de sexisme. L’école doit être protégée des intérêts économiques ou sectaires.

**1.1.2.** La santé scolaire est un droit. Elle réduit les inégalités et participe à la réussite des enfants. Elle doit être réaffirmée et doit rester dans le giron de l’EN.

**1.2. Pour un accès à la culture facilité et élargi**

Ni accessoire, ni superflu, l’accès à la culture doit être un droit garanti, comme le stipule l’article 27 de la DUDH. L’accès à la culture et aux loisirs contribue au vivre-ensemble et à l’émancipation de chaque individu. La culture doit être accessible à tou·tes, avec des tarifs adaptés, allant jusqu’à la gratuité.

**1.3. Pour l’application du droit universel aux vacances**

Un Français sur deux, un enfant sur trois ne partent pas en vacances. Au même titre que l’accès aux loisirs ou à la culture, le droit aux vacances est un droit fondamental inscrit comme tel dans la loi contre les exclusions votée en 1998. Un plan d’envergure doit lui être consacré dans le cadre des politiques familiales, sociales et de jeunesse.

**1.4.** Le SNUEP-FSU demande la fin du SNU dont le budget de dizaines de millions d’euros doit être réinvesti dans l’EN.

**2. COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS**

**2.1. Pour un syndicalisme féministe**

**2.1.1.** Premières victimes des politiques libérales, les femmes sont celles qui subissent le plus les inégalités. Les mobilisations féministes ont permis d’obtenir des accords, tel celui sur l’égalité professionnelle. Loin d’être généralisés, ils progressent néanmoins mais insuffisamment. Elles ont un salaire inférieur de 28,5 % à celui des hommes, à temps complet ce salaire est inférieur de 18,5 % et parmi les 10 % les mieux rémunérées, le salaire reste inférieur de 21 %. Si dans la FP, les écarts sont moins importants, elles restent victimes d’une politique de bas salaire et d’absence de revalorisation. Le SNUEP-FSU revendique que de vraies sanctions soient appliquées aux entreprises qui n’appliquent pas les accords ou dont le contenu est trop faible, et que d’autres lois contraignantes viennent compléter le cadre existant.

Avec des carrières souvent hachées, leur niveau de pension est inférieur de 42 % à celui des hommes. Si la réforme des retraites était menée à son terme, la situation des femmes, déjà bien difficile, serait encore aggravée. Le SNUEP-FSU continue à lutter contre son application. Il dénonce et combat le système à domination patriarcale et le système libéral qui se renforcent l’un l’autre et maintiennent les femmes dans une situation inférieure et précaire.

**2.1.2.** Les femmes surreprésentées dans les métiers dits de première nécessité ont joué un rôle majeur en matière de solidarité et de cohésion sociale durant la crise sanitaire en 2020. Majoritaires dans les métiers du soin, d’aide à la personne, dans les métiers de caisse, d’hygiène ou de couture, des métiers dont l’utilité sociale a été unanimement reconnue, elles restent cantonnées tout en bas de l’échelle sociale. Le SNUEP- FSU revendique la revalorisation immédiate des salaires et des carrières de ces travailleuses dont l’utilité sociale est majeure.

**2.1.3.** La sécurité des femmes n’est toujours pas une priorité malgré les discours du président. Les besoins des femmes victimes de violence sont tels que seule une politique volontariste, dotée d’un budget conséquent, pourrait viser la fin des violences conjugales, sexistes et sexuelles. La vague mondiale #metoo a contribué à briser l’omerta et a révélé le décalage entre l’égalité supposée et l’égalité réelle F / H. Contre l’invisibilisation des femmes, le SNUEP-FSU demande que les femmes soient à parité (présence et position/apparition) dans les structures publiques et privées.

**2.1.4.** Des lycéennes se sont mobilisées autour du *#14septembre* pour revendiquer le droit de s’habiller comme elles l’entendaient. Aucune règle ou loi ne définit ce qu’est une tenue « républicaine » ou « correcte » ou encore « décente ». Les jeunes filles demandent la juste et nécessaire application du droit et du principe d’égalité filles/garçons qui doit prévaloir dans les établissements. Le sexisme doit définitivement disparaître des règlements intérieurs.

L’éducation à l’égalité filles/garçons est l’affaire de tou·tes. Le SNUEP-FSU demande que des référent·es égalité filles-garçons soient identifié·es dans tous les établissements et bénéficient de décharge horaire ou, à défaut, d’une IMP à taux plein. Le SNUEP-FSU demande qu’un module pour déconstruire les stéréotypes de genre soit intégré dans les programmes.

Contre la précarité menstruelle, les protections périodiques doivent être gratuites pour toutes, disponibles en distributeurs dans les lieux collectifs.

**2.1.5.** Le SNUEP, avec la FSU, demande à ce que le droit à l’IVG soit inscrit dans la Constitution en tant que tel. La proposition de porter le délai d’accès à 14 semaines est un premier pas. Nous revendiquons un alignement avec les pays européens les plus progressistes et la suppression des délais d’accès à l’IVG. Le SNUEP-FSU réaffirme sa solidarité avec les femmes du monde entier qui continuent de lutter pour faire valoir leur droit à disposer de leur corps et à l’avortement.

**2.1.6.** L’actuel congé paternité n’est pris que par 1 père sur 6. Le rapport sur « Les 1000 premiers jours » proposait de l’allonger à 9 semaines. L’allongement du congé paternité est un 1er pas pour rendre effective l’égalité femmes/hommes.

**2.1.7.** Des collectifs et des grèves féministes se développent à travers le monde. Lors du mouvement des retraites, les femmes se sont organisées dans des pôles « féministes ». Chaque année, elles s’arrêtent de travailler à la date à partir de laquelle symboliquement elles ne sont plus payées (date et heure réactualisées chaque année) pour dénoncer les écarts de salaires femmes/hommes. Le SNUEP-FSU soutient activement la dynamique internationale qui se développe autour de la grève des femmes le 8 mars.

**2.2. Combattre le racisme**

**2.2.1.** Le racisme est un rapport social de domination, de classement et de hiérarchisation qui se traduit par des discriminations d’ampleur dans tous les espaces de la société. Elles structurent profondément l’existence des personnes issues de l’immigration ou perçues comme telles. *Faut-il parler de racisme systémique ou institutionnel ?*

D’après la CNCDH, en 2019 et cela malgré une sous-déclaration massive, les actes anti-musulmans ont augmenté de 54 %, les actes antisémites de 27 % et les actes regroupant les autres faits de racisme (anti-noirs, anti-asiatiques, anti-roms...) de 131 %. Le racisme, l’antisémitisme, la xénophobie et toute idée de rejet de l’autre basée sur la différence ne doivent pas être banalisés mais combattus, tout comme la politique de stigmatisation et de bouc émissaire instrumentalisée pour détourner l’attention des problèmes réels de la société. Le SNUEP-FSU se félicite de la reconnaissance par les Prud’hommes en décembre 2019 de l’existence d’une discrimination raciale systémique pour décrire un système organisé de domination raciste au sein d’une entreprise du BTP. Le SNUEP-FSU dénonce fermement le racisme, les actes racistes et la xénophobie, ainsi que l’instrumentalisation qui vise à amalgamer l’islam avec l’islamisme, l’antisionisme avec l’antisémitisme. Nous continuerons à défendre une société démocratique, laïque et solidaire.

**2.2.2.** Le discours raciste gagne du terrain et se banalise dans la parole publique. Certains discours politiques légitiment et participent à la reconduction des préjugés racistes et xénophobes. Cette diffusion dépasse largement les canaux classiques de l’extrême droite et gagne les chaînes d’information en continu et les réseaux sociaux où le racisme occupe une place importante dans les discours haineux. Le SNUEP-FSU condamne fermement les propos racistes.

**2.2.3.** L’affaire George Floyd marque un tournant dans la lutte contre les pratiques racistes dans la police et jette un éclairage édifiant sur la situation en France. Le Défenseur des droits d’alors a aussi fait état des pratiques fondées sur un « profilage racial et social » ordonnées par la hiérarchie policière à Paris. Des images filmées, des révélations et des témoignages faits à l’interne prouvent l’impunité dont peuvent bénéficier les auteurs de tels faits et le caractère systémique de cette violence. Les policier·es ne peuvent être au-dessus des lois et justice doit être rendue aux victimes. Le SNUEP-FSU est aux côtés des victimes de violences policières et soutient les mobilisations dénonçant ces violences racistes.

**2.2.4.** Le SNUEP-FSU dénonce le concept de séparatisme tel que présenté par le gouvernement car il instrumentalise cette notion pour stigmatiser la population musulmane et rendre invisibles les nombreux problèmes sociaux et économiques. Cette instrumentalisation de la laïcité menace la cohésion sociale. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à la loi de 1905 et combattra toutes les mesures qui instrumentaliseront la laïcité pour stigmatiser une partie de la population.

**2.3. Droits des LGbT+**

Le patriarcat entretient des stéréotypes de genre qui engendrent des violences et des discriminations envers les personnes LGBT+. Même si les mentalités évoluent de façon favorable, la montée des réactionnaires et de l’idéologie d’extrême droite encouragent les violences contre les LGBT+ qui restent à un haut niveau. Le rapport annuel de SOS Homophobie et les statistiques du ministère de l’Intérieur confirment une hausse des actes de haine et de violence. Les lesbiennes et les trans sont tout particulièrement exposées à ces violences. L’année 2019 a été marquée par une explosion des violences physiques rapportées par des personnes trans à SOS Homophobie. Certaines discriminations institutionnelles perdurent et l’existence de mouvements politiques réactionnaires maintiennent une pression sur l’État pour freiner toutes les avancées législatives positives. Le SNUEP-FSU, avec la FSU, continuera de combattre tous les actes homophobes et transphobes, pour une égalité de droits entre tou·tes, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur genre.

**2.3.1.** Le don du sang est désormais possible pour les hommes homosexuels mais avec encore des limites. Si la loi a fait passer de 12 à 4 mois d’abstinence la condition pour qu’un homosexuel puisse donner son sang, le SNUEP-FSU continue de dénoncer cette décision discriminatoire, inique et d’un autre temps.

**2.3.2.** L’accès à l’adoption, pour les couples homosexuels, reste complexe malgré la loi Taubira. Des discriminations administratives ralentissent les démarches.

**2.3.3.** Malgré les quelques avancées concernant les personnes transgenres pour ce qui est des démarches administratives pour changement de sexe, de prénom d’usage, sur les papiers d’identités, le combat reste trop long.

**2.3.4.** Le SNUEP-FSU acte positivement la possibilité pour toutes les femmes d’accéder à la PMA.

**3. PROTECTION SOCIALE ET SERVICES PUBLICS**

**3.1. Pour le droit à une protection sociale solidaire de haut niveau**

**3.1.1.** Notre système de retraite reproduit les inégalités de la vie active, les personnes les plus touchées étant souvent les femmes aux carrières tronquées et souvent précaires.

Le SNUEP-FSU défend un système de retraite universel, qui garantit une retraite décente pour tou·tes.

**3.1.2.** Le chômage et l’insécurité de l’emploi dégradent fortement la santé : suicides, développement de cancers, de pathologies chroniques, de maladies cardiovasculaires... Avec la réforme de l’assurance chômage, la situation des plus précaires va être encore aggravée. Le SNUEP-FSU demande le retrait des décrets de juillet 2019 qui vont encore dégrader les conditions d’accès à l’indemnisation, diminuer les allocations et limiter les possibilités de cumul allocation/revenu d’activité.

**3.1.3.** La crise sanitaire démontre l’importance de maintenir un service public de santé de qualité. Les renoncements successifs en cette matière détruisent notre droit inaliénable à la santé au profit d’une logique de rentabilisation. La suppression de lits, les fermetures de services dans les hôpitaux publics, voire d’unités hospitalières de proximité dans les zones rurales – au profit des établissements privés (ou de lits privés) de plus en plus nombreux – ont eu des conséquences particulièrement néfastes lors de l’épidémie de la Covid-19. Les structures privées, qui cherchent la rentabilité avant tout et ne dépendent pas de l’État, n’ont pas pu être mises à contribution autant que les structures publiques durant la crise sanitaire.

Le SNUEP-FSU estime que le droit à la santé pour tou·tes est essentiel, doit être financé par l’État et ne doit pas être conditionné à l’agenda de libéralisation des gouvernements. La santé n’est pas un coût mais un investissement pour la société, le SNUEP-FSU soutient les personnels soignants dans leurs grèves d’intérêt général pour la sauvegarde d’un hôpital public de qualité.

Le SNUEP-FSU s’oppose au forfait de 18 € imposé lors des consultations au service des urgences, qui exclura davantage les populations les plus précaires d’un accès au soin de qualité.

**3.1.4.** De loi de finances en loi de finances, nous assistons à une gestion de la sécurité sociale retirée aux partenaires sociaux et laissée aux mains de l’État, favorisant ainsi toutes les exonérations fiscales. Le SNUEP-FSU est favorable à une fiscalité, sans exonérations patronales, sans siphonnage des caisses et avec le respect des principes de solidarité et d’universalité. Il refuse qu’une baisse organisée des ressources induise le gouvernement à une orientation des prestations sur les plus démuni·es cassant le principe d’universalisation pour aller vers un système d’assistance.

**3.1.5.** Une vie digne pour le 3e âge : la crise sanitaire et les milliers de morts ont permis de révéler la situation dramatique des Ehpad. Alors que la demande d’accueil augmente, les Ehpad souffrent d’un manque terrible de personnels, lesquels sont épuisés et sous-payés. Pour une prise en charge humanisée et dans de bonnes conditions des personnes âgées, il est urgent de répondre aux revendications des personnels en termes de moyens, de recrutement et de formation et de suppression du reste à charge. Les Ehpad privés à but lucratif ne doivent pas recevoir de financements publics. L’État et les collectivités territoriales doivent construire des Ehpad publics et être garants de l’égalité des montants de l’APA quel que soit le département. La question de la prise en charge de la perte d’autonomie à domicile est aussi une mission de service public et doit répondre à un projet social ambitieux.

Avec la FSU, le SNUEP-FSU revendique la création d’un grand service public de la perte d’autonomie. Il rappelle qu’une politique de plein emploi avec des salaires revalorisés, une égalité salariale et une redistribution des richesses induit mécaniquement des revenus sociaux en hausse permettant d’assurer une vie digne aux retraité·es.

**3.1.6.** La France est le pays d’Europe le plus touché par la consommation de stupéfiants, malgré une politique particulièrement répressive montrant l’absence d’efficacité du système « tout répressif » qui limite la mise en place d’une vraie politique de prévention auprès des jeunes, notamment dans les établissements scolaires. Un assouplissement de la loi, voire une légalisation, contrôlée à l’usage et réglementée à la vente, finançant la prévention auprès des publics les plus jeunes pourrait répondre à la fois à l’enjeu de santé publique et celui de la lutte contre les trafics dont les conséquences sont désastreuses.

**3.1.7.** L’usage des écrans par de jeunes enfants provoquent des atteintes au développement du cerveau et limite les capacités sociales, avec des conséquences sur l’acquisition du langage ou encore la motricité. Chez les adolescent·es, l’usage très fréquent des écrans provoque un amincissement du cortex cérébral et est facteur de troubles de la concentration, de risques de conduite addictive, de troubles de l’anxiété et dépression, ou encore d’obésité. Les pouvoirs publics doivent s’emparer de cette question, assurer des formations auprès de tous les personnels de l’enfance et de l’adolescence, tout en menant des campagnes de prévention de grande ampleur.

**3.1.8.** Pour le droit de mourir dans la dignité : les conditions de la mort connaissent autant d’inégalités que celles du droit à vivre humainement du fait des inégalités sociales, hommes/femmes, territoriales. Face à des souffrances insupportables, psychiques et physiques, face à une maladie incurable, face à l’épuisement de ses capacités, le droit à mourir dans la dignité repose sur le droit à une mort digne. Or, si actuellement la loi Claeys-Leonetti permet aux patient·es de bénéficier d’une « sédation profonde et continue », le SNUEP-FSU demande l’amélioration de la mise en place en temps voulu des mesures et des structures de cette loi. Pour le SNUEP-FSU, l’inégal accès aux soins palliatifs, le manque cruel de personnels, de financement, de places, le manque de formation des personnels médicaux et soignants, dans les Ehpad, dans les services spécialisés ne permettent pas la mise en place effective de soins palliatifs et/ou d’aide à une mort digne.

**3.2. Développement et renforcement des services publics**

Les politiques d’austérité budgétaire saccagent et mettent en faillite les services publics, pourtant essentiels et incontournables. Il est urgent de les renforcer, de recréer des emplois avec des salaires revalorisés partout où ils font défaut et de reconstruire les services publics de proximité, dont l’absence laisse les populations dans un grand désarroi avec le seul service du numérique. Les salaires des agent·es publics doivent être revalorisés notamment à l’hôpital, pour stopper la fuite vers les structures privées.

L’école, pierre angulaire de la République, doit pouvoir accueillir tous ses enfants dans des conditions leur permettant le meilleur apprentissage de manière égalitaire sur tout le territoire. Les ressources de l’État doivent être réservées à l’école publique.

**4. POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES FACE AUX GRANDES ENTREPRISES DU NUMÉRIQUE**

Omniprésents et incontournables, les outils numériques ont bouleversé le travail, les échanges, l’accès à l’information ou aux droits, et plus globalement l’ensemble de la vie des citoyen·nes. Ne pas les utiliser, c’est s’exposer à un risque rapide d’exclusion. Si le numérique accélère le partage de l’information, il nous expose au vol de données et son usage alourdit le travail et réduit les temps d’échanges collectifs. Dans l’EN, son usage doit être interrogé sur ses réels apports à l’enseignement et à la pédagogie.

Bras armé du libéralisme, les grandes entreprises du numérique qui le dominent ont pris une place importante dans nos sociétés, supplantant la législation des États, imposant leurs propres règles et dégradant les libertés individuelles. Une surveillance généralisée se met en place. La société numérisée voit la démocratie tenue en échec par le progrès technologique et l’appétit des Gafam dont le démantèlement ne constituerait qu’une réponse partielle au problème.

**4.1. Pour une réelle protection des données personnelles**

Sous prétexte de personnalisation, les Gafam récupèrent l’ensemble de nos données pour les marchandiser. Au-delà du portefeuille, ce sont nos corps, nos idées, nos maisons qui sont surveillés pour prédire mais plus encore pour nous façonner.

Le RGPD entré en vigueur en 2018 est une avancée indéniable dans la protection des citoyen·nes contre l’utilisation qui est faite de leurs données, mais son efficacité demeure encore relative. Le SNUEP-FSU demande l’augmentation des moyens en termes de contrôle, notamment au niveau de la CNIL, pour obliger les entreprises à respecter le RGPD.

**4.2. Pour une école et des services publics affranchis des entreprises privées du numérique**

**4.2.1.** Les Gafam proposent aux États des outils numériques grâce auxquels ils mettent la main sur d’importantes bases de données, y compris sensibles (armée, santé...). Cela leur permet aussi d’exercer un lobbying sans précédent pour influencer les lois en leur faveur et ainsi engranger des profits exorbitants. S’ils deviennent technologiquement dépendants des Gafam, les États se servent en contrepartie de leur puissance numérique pour mieux contrôler les populations (réseaux sociaux, fichage, reconnaissance faciale).

Dans l’EN, l’arrivage massif des tablettes et autres équipements informatiques, même s’il peut nous réjouir, construit le cheval de Troie des Gafam et startups prêts à se positionner sur ce nouveau marché scolaire. Des citoyen·nes sont encore exclu·es de l’accès aux services publics numérisés du fait de la précarité, l’illectronisme (illettrisme numérique) ou des zones blanches. Le principe d’égalité républicaine n’est plus respecté.

**4.2.2.** L’ubérisation fragilise des pans entiers de l’économie et rime avec exploitation des jeunes issus de l’immigration et des plus précaires. Les plateformes promeuvent l’auto entreprenariat, instaurant un lien de dépendance entre le/la travailleur·euse et son application.

Les droits des travailleur·euses des plateformes numériques doivent être respectés. Ils doivent bénéficier d’un contrat de travail respectant le droit du travail.

**4.2.3.** Présenté comme une manière de toucher un complément de revenus, d’organiser sa vie différemment, le micro-travail fait émerger un nouveau prolétariat invisible, sans contrat, ni protection sociale ni droits. Au lieu de recruter, des entreprises délèguent à des plateformes spécialisées une part de leurs processus métier. Elles fragmentent ainsi des ensembles de tâches en micro-tâches qu’elles externalisent et micro-paient, fragilisant l’ensemble du marché du travail et du système social et plongeant l’ensemble des travailleurs·euses dans la précarité.

**4.2.4.** L’intelligence artificielle est un domaine de recherche en pleine expansion qui pose la question de son contrôle, de sa maîtrise et de ses conséquences sur la société et le travail. Aujourd’hui, elle ne peut fonctionner sans le travail de millions de petites mains à travers le micro-travail qui sont là pour entraîner les algorithmes d’apprentissage « profond ». Son développement nécessite un cadre réglementaire basé sur une démarche éthique et les libertés individuelles.

Les demandes de moratoire voire d’abandon de la 5G se sont multipliées, le temps d’évaluer ses conséquences environnementales et sanitaires en lien avec les fréquences. Le SNUEP-FSU demande l’application du principe de précaution et soutient les municipalités et les collectifs opposés à l’installation des antennes.

**5. TRANSITION ÉCOLOGIQUE : POUR DES ACTIONS POLITIQUES**

Le SNUEP-FSU souhaite une politique volontariste pour contrer la crise climatique : le développement des énergies renouvelables, l’isolation des logements, la gratuité des transports publics. Moins énergivore, le ferroutage doit être redéveloppé et les voies navigables réutilisées fortement ; le transport routier en transit doit être taxé.

La production industrielle doit être relocalisée, pour réduire les émissions de CO2 liées aux transports mais aussi la délocalisation de la pollution vers d’autres pays, notamment les pays émergents. Cela doit s’accompagner d’une modernisation des process visant à produire de façon plus éco-responsable.

Depuis la première révolution industrielle, pour produire toujours plus, le capitalisme a procédé à une exploitation sans limite des ressources de la planète, modifiant les écosystèmes au détriment du vivant.

Les catastrophes naturelles, et notamment des grands feux, se multiplient, occasionnant des destructions à grande échelle. Face à cela, les décideurs publics soumis au diktat de la croissance économique, traînent des pieds à prendre des engagements propres à limiter le dérèglement climatique. La crise climatique qui est donc aussi celle du libéralisme, oblige à une redéfinition de notre mode de vie

Pour que chaque être humain ait accès à ce qui lui est nécessaire pour vivre, se loger, assurer son éducation, sa santé, dans le respect des ressources données par la planète. Les plus riches ne doivent plus en accaparer la quasi-totalité. Convaincu qu’il n’y a pas de justice climatique sans une réelle justice sociale, le SNUEP est engagé avec la FSU dans le collectif *Plus jamais ça !*.

**5.1. Pour l’urgence climatique**

**5.1.1.** L’eau, qui devient un bien rare (sécheresses récurrentes) doit échapper à la spéculation financière et aux grandes entreprises : elle doit rester un bien commun. Avec l’élevage intensif, la production de viande et d’œufs nécessite des quantités d’eau importantes et polluent les eaux. Les systèmes agricole et industriel doivent se réformer pour mettre au point des techniques non polluantes et moins gourmandes en eau. Les politiques de sensibilisation (gestes et récupération d’eau de pluie) doivent être poursuivies. Les formations spécifiques autour de la gestion de l’eau doivent être développées dans les LP.

**5.1.2.** Le droit à un logement décent, faiblement énergivore et compatible avec le changement climatique doit être réaffirmé. La construction de logements basse consommation doit devenir la règle et les LP doivent être au cœur de la formation à ces nouveaux métiers du bâtiment.

Les gens du voyage doivent pouvoir accéder à des sites salubres, et éloignés des décharges, stations d’épuration, zones Seveso et autres lieux détestables où ils sont souvent relégués. Les logements insalubres, exigus doivent disparaître, tout comme les bidonvilles, où les populations vivent sans eau, sans sanitaires ou moyens corrects de se chauffer.

**5.1.3.** Les espaces agricoles doivent être préservés y compris à proximité des centres urbains, dans le but de revenir à une consommation et un mode de vie local. Les règles internationales qui limitent le recours au local doivent être revues. L’exploitation intensive et destructive des forêts, imposant une monoculture dévastatrice pour les écosystèmes et vidant les bois de leurs plus belles essences, doit cesser tout comme l’exploitation de la mer, qui provoque la surexploitation des ressources, la destruction des fonds marins et des espèces marines. Le SNUEP-FSU dénonce la privatisation de l’ONF.

**5.1.4.** Le développement des énergies vertes doit s’accompagner de mesures de réduction de consommation : appareils moins gourmands... Le numérique participe aussi à la pollution environnementale, en utilisant beaucoup d’électricité et en participant au réchauffement climatique : une réflexion d’ensemble sur ses usages doit être engagée.

**5.2. Pour une résistance à la destruction de masse de la planète**

**5.2.1.** Tou·tes les citoyen·nes doivent pouvoir se procurer une alimentation saine et produite dans des conditions décentes et non polluantes. Cette alimentation saine doit aussi passer par la restauration collective, notamment les cantines des EPLE, avec une cuisine à base de produits locaux et biologiques.

La consommation ne doit pas se faire au détriment du bien-être animal. De même, une éthique de la consommation doit se développer pour permettre la prise de conscience des enjeux autour de la production de l’alimentation. Une éducation populaire à l’autoproduction doit émerger. L’enseignement de l’impact de l’alimentation et de sa production sur l’Homme et les écosystèmes doit être introduit ou développé.

Les subventions doivent aller majoritairement aux fermier·es qui produisent « à taille humaine » et ainsi aider à limiter les circuits de distribution longs aux multiples intermédiaires. La pandémie a favorisé le recours aux produits locaux et circuits courts, il faut continuer. Le SNUEP-FSU dénonce l’interdiction des semences paysannes. Les semences ne doivent pas être aux mains de grands groupes internationaux mais la possession de ceux et celles qui travaillent la terre.

**5.2.2.** L’accès aux transports publics doit être amélioré ainsi que l’accessibilité, et la gratuité instaurée. La technologie doit permettre de donner une offre en transports individuels compatibles avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre : les formations autour du transport doivent évoluer dans ce sens. Le transport des voyageurs sur voies navigables doit être développé.

La marchandisation des véhicules en France est dévoyée aux lobbyings des sociétés pétrolières, et des taxes qui en découlent. Deuxième source de hausse de CO2 en France après l’aviation, la marchandisation et l’utilisation des SUV sont loin de constituer un détail dans les dégâts faits à l’environnement. Si leur nombre ne diminue pas, la France ne tiendra pas ses engagements climatiques. Il faut interdire leur publicité et leur commercialisation, et pour commencer taxer les véhicules les plus polluants de façon dissuasive. De la même manière, les nouvelles technologies propres telles que l’hydrogène ou l’air comprimé, doivent être développées et bénéficier de l’investissement public.

**5.2.3.** Des infrastructures routières sécurisées avec des espaces de parking au sein des entreprises et dans les établissements scolaires doivent être construits pour encourager l’usage du vélo en milieu urbain et rural. La loi mobilités doit être appliquée dans l’EN et les personnels doivent pouvoir percevoir l’indemnité annuelle de 200 € sur tout le territoire dans le cadre du forfait mobilités durables. Le SNUEP-FSU demande que cette indemnité soit portée à 400 € dans la FP, comme c’est le cas dans le privé.

**5.2.4.** Les gouvernements ont fait le choix de favoriser les grands groupes financiers pour développer un type de tourisme appelé « tourisme de masse » irrespectueux des populations locales et de l’environnement. Pour le SNUEP-FSU, les politiques doivent au contraire défendre un tourisme accessible au plus grand nombre dans les respects des enjeux environnementaux et sociaux.

**5.2.5.** Il est nécessaire d’être conscient des ressources limitées de notre planète. Aussi, les produits, espaces et services devront être utilisés de manière modérée. Le recyclage des produits ou leur réparation doivent devenir un réflexe tout comme la réduction du gaspillage alimentaire. Les modes de déplacements doux doivent devenir la norme partout où cela est possible et l’obsolescence programmée doit disparaître. Ces nouvelles pratiques doivent engendrer de nouveaux métiers, dont les formations seront assurées en LP.

**5.2.6.** Les personnes précarisées sont les premières touchées par le changement climatique, du fait de l’augmentation des tarifs de l’énergie, du surcoût d’une alimentation saine, du prix des véhicules propres ou encore de l’isolement des logements. L’État doit les aider de manière significative dans leur adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, une réflexion collective doit émerger sur la problématique de l’accueil des migrant·es climatiques : une solidarité internationale, dotées de moyens conséquents, doit être construite au plus tôt.

**5.2.7.** Appliquant consciencieusement la théorie de la « stratégie du choc », les tenants de l’ultralibéralisme profitent de l’opportunité créée par le changement climatique pour conquérir et exploiter de nouveaux territoires. Ainsi, le dégel de l’Arctique offre de nouvelles voies maritimes qui réduisent les distances et permettent aux armateurs de réaliser des profits juteux, tandis que les entreprises gazières et pétrolières jaugent les immenses réserves désormais accessibles. Ailleurs, la déforestation, qu’elle soit industrialisée ou accidentelle (incendies géants), libère d’importantes surfaces utilisables par les géants de l’agroalimentaire pour développer des monocultures au services d’un modèle agricole ultra-productiviste.

**5.3. Capitalisme et catastrophes industrielles**

**5.3.1.** Le principe « pollueur payeur » est insuffisant car détourné, et il doit s’accompagner de contraintes environnementales fortes. Les populations proches des sites à risques sont maintenant informées et préparées, mais les études d’impact sur la population, qui suivent les catastrophes, ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique.

Aucun nouvel aménagement à proximité des espaces urbanisés ne doit être envisagé. De même, le transport routier des matières dangereuses doit être limité au profit du transport ferroviaire, plus sécurisé. Ils doivent également faire l’objet d’une signalisation plus visible.

**5.3.2.** Chaque pays doit assurer le recyclage complet des déchets qu’il produit : les exportations doivent être interdites, quel que soit le type de produits. Les industriels doivent assurer le recyclage de leurs produits en fin de vie.

La charge de la culpabilité doit être inversée : la production de déchets par les populations est avant tout due au type de produits et des emballages qu’on leur propose. L’action citoyenne, par le boycott de certains produits, peut être un levier d’action pour limiter la production, entre autres choses, des déchets.

**5.3.3.** La destruction et l’endommagement des écosystèmes par les activités humaines doivent être considérés comme un « crime d’écocide » par la justice et non pas transformés en « un délit général de pollution » et un « délit de mise en danger de l’environnement ». Le SNUEP-FSU propose l’adoption d’une loi pénalisant le crime d’écocide.

**6. POUR UNE RÉSISTANCE DÉMOCRATIQUE FACE AU LIBÉRALISME ET À UN FASCISME RAMPANT**

L’État ne répond plus aux besoins de l’ensemble de la population. La démocratie française est en péril, la Ve République à bout de souffle. Les libertés d’expression et de manifestations sont des libertés fondamentales. La gestion du pouvoir en solitaire, la marginalisation du Parlement, la remise en cause de l’État de droit sont des régressions majeures.

**6.1. Liberté et droit d’expression des enseignant·es et des personnels**

**6.1.1.** Dans une tension croissante nous assistons, avec la mise en place autoritaire des réformes et loi Blanquer, à l’atteinte de nos libertés fondamentales. Les droits à s’exprimer, à revendiquer, à se réunir, à manifester, à faire grève sont stigmatisés et criminalisés par le ministère et les gouvernements Macron.

**6.1.2.** L’article 1er de la loi Blanquer *Pour une école de la confiance* constitue une menace inédite contre la liberté d’expression des enseignant·es. Le SNUEP-FSU rappelle que l’obligation de neutralité et de discrétion, liée au statut d’agent·es de la FP, est inhérente au métier. Mais il rappelle aussi que derrière les notions volontairement floues du texte de loi se cache une offensive conservatrice : punir, sanctionner et faire taire la voix enseignante. Le SNUEP-FSU s’indigne du musellement du droit fondamental d’expression et réaffirme qu’aucune interdiction d’exprimer publiquement son opinion n’est à neutraliser, en dehors du cadre de travail. Le SNUEP-FSU rappelle que l’article 6 de la loi du 13 juillet 1983 pose la notion du fonctionnaire-citoyen : *La liberté d’opinion est garantie aux fonctionnaires.*

**6.1.3.** En 2020, des collègues qui ont fait usage de leur droit de grève sont mis à pied pour leur engagement syndical, pour leur lutte contre des réformes et se retrouvent mis au ban de la communauté enseignante. Le SNUEP-FSU exige l’abandon des procédures disciplinaires engagées et l’abandon des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le bac Blanquer.

**6.1.4.** Les libertés publiques dont font partie les libertés syndicales sont remises systématiquement en cause par les gouvernements Macron. Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester est un droit inaltérable. Mais dans de nombreuses académies, des militant·es syndicalistes, se sont vus inquiété·es, menaçé·es et poursuivi·es pour fait de grève. Les actions de grève, de manifestation, l’activité syndicale deviennent de plus en plus répréhensibles et passibles de sanctions. Le SNUEP-FSU exige l’arrêt total de la répression syndicale faite d’intimidations, de menaces, et de sanctions.

**6.2. Halte à l’intrusion systématique des neurosciences à l’école**

L’intrusion puis l’accélération des neurosciences cognitives dans les pratiques pédagogiques développées par le ministère de l’EN, au sein même des formations proposées (stagiaires et au PAF), est une démarche qui inquiète fortement le SNUEP-FSU. Cette approche exclusivement scientiste s’impose au détriment des autres disciplines (sciences humaines notamment). Le SNUEP-FSU dénonce le danger d’imposer une vision restrictive : celle des « sciences de l’enseignement » face à la complexité de l’acte d’enseigner. Il alerte également sur les risques de ce projet politique : la catégorisation des publics, le pilonnage de la subjectivité, l’omniprésence de la classification scolaire, sociale et psychologique des élèves.

**6.3. Agir contre les violences policières**

Une forme de violence disproportionnée s’est institutionnalisée. Jeunesse des quartiers populaires, minorités ethno-raciales, lycéen·nes et salarié·es mobilisé·es, manifestant·es pacifistes, migrant·es, journalistes... la quantité de témoignages et de vidéos des violences à leur encontre ne laissent plus de place au doute. Le niveau exceptionnel de violences policières contre le mouvement des GJ, qui a laissé une morte à Marseille, des personnes mutilées, éborgnées et blessées a amené l’ONU, le Conseil de l’Europe et Amnesty International à condamner la France.

Les violences policières ne sont pas neutres. Elles sont encouragées par le mépris politique pour les droits et les libertés publiques, pour la liberté d’expression et l’action syndicale, elles sont encouragées par la politique du chiffre et les donneurs d’ordre à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique. Elles poursuivent un objectif, celui du contrôle social dans une société de plus en plus inégalitaire.

Les témoignages de l’intérieur, d’agent·es policier·es confirment le poids de la culture du silence dans l’institution, la difficulté à dénoncer les agissements des collègues, à ne pas se soumettre aux ordres lorsqu’ils sont abusifs au risque d’être sanctionné et ostracisé.

Comme en 2017, le SNUEP-FSU condamne les violences policières et réaffirme sa solidarité avec toutes les victimes. Il réclame l’interdiction des armes mutilantes et potentiellement létales de même que l’usage des gaz lacrymogènes qui présente des dangers pour la santé ne peut être banalisé. Il réclame le respect de l’article 37 du Code européen d’éthique de la police qui dit que la police ne peut recourir à la force qu’en cas de nécessité absolue et uniquement pour atteindre un but légitime. Le SNUEP-FSU demande la dissolution des BRAV-M. Le SNUEP-FSU dénonce les dérives constatées dans le traitement des violences policières et demande la refonte de l’IGPN pour la remplacer par une autorité indépendante et pluridisciplinaire. La police doit être un service public, au service de l’intérêt général, pour tou·tes sans distinction et sans discrimination.

**6.4. Projet de loi sécurité globale**

Profitant de la sidération générale, la majorité fait passer des mesures restreignant la liberté d’expression, les libertés publiques et notamment le droit à la vie privée et la liberté d’information via la loi sur la sécurité globale. Les policier·es municipaux pourraient consulter les images de vidéosurveillance alors même qu’ils·elles ne peuvent enquêter sur des actes terroristes ; les images des caméras piétons des policier·es pourraient être exploitées en temps réel, sans objectif explicite. L’utilisation de drones permettrait *« une surveillance très étendue et particulièrement intrusive, contribuant à la collecte massive et indistincte de données à caractère personnel. »*, selon la Défenseure des droits.

Ce projet de loi cherche à interdire de filmer, photographier ou diffuser des images des forces de l’ordre dans l’exercice de leurs fonctions, alors même que leur action est par nature publique. Selon la Défenseure des Droits *« la publication d’images relatives aux interventions de police est légitime et nécessaire au fonctionnement démocratique, comme à l’exercice de ses propres missions de contrôle du comportement des forces de sécurité »*, elle a alerté sur son caractère liberticide et contraire à la Constitution. Ce sont des éléments de preuve essentiels de l’existence de violences policières, et qu’elles témoignent aussi de façon indéniable de l’orientation d’un gouvernement qui a théorisé une pratique violente de maintien de l’ordre, condamnée sur le plan international.

Le SNUEP-FSU, en accord avec les associations de défense des droits et libertés, dénonce cette proposition de loi, et, si elle était adoptée, participerait aux initiatives visant à la contester juridiquement. Il condamne la poursuite d’une politique répressive qui profite du prétexte de lutte contre le terrorisme pour restreindre toujours plus les libertés fondamentales qu’elle prétend défendre.

**6.5.** Pour lutter contre l’épidémie, les gouvernements ont instauré des confinements, couvre-feu, amendes, attestations de sortie... Leur imposition sans débats pose la question de la restriction des libertés publiques. *Quelles doivent être les limites du pouvoir politique ?*

**6.6. Extrêmes droites et dérives fascisantes**

**6.6.1.** Des partis proches des idées des extrêmes droites sont au pouvoir dans différents pays européens, mais aussi dans d’autres régions du monde (Brésil, USA jusqu’à très récemment, Turquie...). Un peu partout ailleurs, les idées d’extrême-droite continuent à monter en puissance, élargissant leur audience, et promouvant le repli sur soi, l’identité nationale, le rejet des migrant·es, le refus des institutions internationales, et en axant leurs discours sur les questions sociales à destination des classes moyennes et inférieures.

En France, la « lepénisation des esprits » s’est encore accélérée ces dernières années. Les idées d’extrême-droite continuent à se propager dans l’opinion, dans les partis « traditionnels », dans les médias en quête d’audience et sur les réseaux sociaux. Les offensives réactionnaires sont nombreuses, et leurs cibles sont multiples : attaques contre l’école publique, refus des droits des minorités ethniques et sexuelles, agressions de militant·es associatifs ou politiques, complotisme et confusionnisme sur internet, détournement de la notion de laïcité pour justifier la mise en place de politiques discriminatoires et racistes...

**6.6.2.** Opposition à l’avortement, promotion de la peine de mort, propos homophobes et discours réactionnaires... Depuis plusieurs années des discours haineux et de division d’inspiration religieuse s’imposent sur la scène médiatique ou politique. D’un pays à l’autre, ils se structurent et diffusent des idées de haine et de division.

La signature en octobre 2020 du « Consensus de Genève » signé par 32 pays (États-Unis, Pologne, Hongrie, Brésil, Bahreïn, Égypte, Pakistan, Arabie Saoudite...) contre l’avortement illustre comment ces positionnements visent à faire réexaminer les lois qu’ils jugent contraire à leurs convictions. Ces idéologies aux contours totalitaires et fascistes poussent certains à commettre des attentats terroristes comme à Paris, à Madrid, en Norvège ou en Nouvelle-Zélande. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement indéfectible à la laïcité et à ses fondements émancipateurs et condamne son instrumentalisation.

**7. POUR UN MONDE EN PAIX, SOLIDAIRE FACE À L’URGENCE CLIMATIQUE**

L’absence de solidarité et l’austérité, comme moyens de gouvernance, sont dramatiques pour l’Europe. En 70 ans l’Europe n’a eu aucune volonté de promouvoir une politique commune sociale.

Des bouleversements importants ont porté au pouvoir des gouvernants aux discours haineux, aux politiques guerrières, prêts à mettre à feu et à sang la planète mais aussi leur propre peuple. Le SNUEP et la FSU soutiennent les peuples en lutte et ils prendront part aux campagnes de solidarité, dont la journée internationale des migrant·es.

**7.1. Absence de solidarité européenne**

Les politiques européennes montrent leurs limites dès lors qu’une crise survient comme celle de la Covid-19, les États européens n’ont pas été solidaires les uns des autres, tant par le partage du matériel sanitaire que dans les moyens mis en place pour lutter contre l’épidémie ou la recherche médicale. Ces politiques de gestion de crise différenciées ont aggravé la crise sanitaire et conduit à plus de mortalité. De même, la gestion des migrations est calamiteuse, renvoyant aux seuls pays d’arrivée la gestion des migrant·es, ou pire encore, négociant avec la Turquie la non arrivée de migrant·es dans l’espace Schengen en fermant les yeux sur les graves violations turques des droits humains dans et hors de ce pays.

**7.2.** Les politiques d’austérité menées par l’Europe ont conduit d’une part à la vente au privé de pans entiers de services publics comme les transports ou l’énergie, contraints alors à la rentabilité, d’autre part à fragiliser les services publics obligés à faire des économies drastiques et incompatibles avec les besoins des populations. Les États européens entretiennent des rapports de concurrence plutôt que d’entraide. Il n’y a pas d’Europe sociale et la puissance des lobbies économiques à la manœuvre en limite le développement. Par des mobilisations communes, Il est urgent de réaffirmer la solidarité entre les peuples européens, qui partagent la même destinée depuis 70 ans.

**7.3. Solidarité**

Il est nécessaire que nous agissions le plus nombreux possible (syndicats, organisations, collectivités) pour la meilleure préservation de l’environnement, l’arrêt des dérèglements climatiques, des guerres, des oppressions et des persécutions.

**7.3.1.** Nous avons un devoir de solidarité internationale à l’égard des peuples victimes d’oppressions et de graves atteintes aux Droits de l’Homme (emprisonnements sans procès, voire assassinats purs et simples).

**7.3.2.** Des peuples sans État sont en lutte depuis de nombreuses années. C’est le cas des Palestinien·nes à qui Israël depuis 1947, dénie par la force le droit à un État viable avec un drapeau et l’indépendance financière. Depuis janvier 2020, le plan de « paix » Trump-Netanyahou et les accords de normalisation entre Israël, les Émirats Arabes Unis, puis Bahreïn sont contraires au droit international et doivent être combattus avec la plus grande détermination.

C’est aussi le cas des Kurdes, plus grande nation (40 millions de personnes) qui depuis 1923 est répartie sur la Turquie (les plus nombreux), la Syrie, l’Irak, l’Iran. Depuis quelques années, le gouvernement turc autoritaire et fascisant d’Erdogan ne cesse de les persécuter. Au lieu de condamner ces actes, la France les légitime en s’en prenant à des militant·es kurdes. Cela doit cesser, il ne peut y avoir de défense des Droits de l’Homme à géométrie variable.

**7.3.3.** Depuis une dizaine d’années, des mobilisations émergent à travers le monde pour plus de justice sociale, d’égalité, de démocratie et moins de corruption. D’abord avec « les printemps arabes » et plus récemment en Europe de l’Est (Biélorussie), au Moyen-Orient (Liban), en Amérique du Sud (Chili) ou en Asie (Hong-Kong) mais partout avec des mouvements qui durent, qui s’organisent et font face à une forte répression. Ce sont aussi des luttes violentes au moment d’élections présidentielles (Côte d’Ivoire, États-Unis) avec ou non des modifications de constitution pour garder le pouvoir. Le SNUEP-FSU défend les peuples qui luttent pour leurs droits et demande à ce que la France ne soutienne pas des régimes dictatoriaux.

**7.4. Pour un monde de justice et de paix**

**7.4.1.** Actuellement, le monde est traversé de très nombreux conflits armés, qui occasionnent d’innombrables destructions, des déportations de population, de très nombreuses souffrances, ainsi qu’une grande pollution.

La journée internationale de la Paix a été instaurée et fixée par l’ONU en 2001 au 21 septembre pour s’efforcer de créer du lien entre les différents groupes et peuples en vue de mettre fin aux souffrances inutiles causées par les conflits armés. Mais aussi pour contribuer à la non-pollution de l’environnement (les conflits armés génèrent environ 20 % de la dégradation environnementale mondiale).

**7.4.2.** En juillet 2017, l’Assemblée Générale de l’ONU a voté le TIAN. Malgré l’opposition des 9 puissances nucléaires, dont la France, la communauté internationale s’oriente vers l’élimination totale des armes nucléaires. Dans ce sens, il y a tout lieu de se féliciter de la signature par plus de 400 villes (dont Paris et Lyon) d’un appel pour le désarmement nucléaire mondial. La mise en place du TIAN à partir du 22 janvier 2021 permettra aux États de mieux répondre aux besoins sociaux. Consacrer 10 % des dépenses mondiales d’armement s’élevant à la somme pharaonique de 1 900 milliards de dollars en 2019, permettrait l’élimination définitive de la faim dans le monde. Le gouvernement français doit s’engager dans cette voie, au lieu d’augmenter encore son budget militaire (+ 1,7 milliard d’euros en 2020, pour un total de 37,5) et ses ventes d’armes.